

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 01 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux le premier juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

21

De votants

23

OBJET

**Zonage d'assainissement des eaux
pluviales
Lancement d'une enquête
publique**

Date de la convocation : 25/05/22

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, M. CZEPCZYNSKI Jean Pierre, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. CHAPUIS-ROUX Francis, Mme BOUCHART Carine, Mme MOKRI Djamila, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. VAUCHELLE Patrick, M. DELAME Cédric et Mme GRIGNON Amélie.

Absents représentés :

Mme BROWET Joëlle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis.
Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à M. DELAME Cédric.

Secrétaire :

Mme MOKRI Djamila

Nombre de votes pour : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

VU le C.G.C.T. et notamment ses articles L.2224-10 et R.2224-8,
VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 et R.123-1
VU la Code de l'Urbanisme et notamment son article L.151-24
VU la décision de la MRAe des Hauts de France, en date du 20 avril 2022, dispensant, après examen au cas par cas en application de l'article R.122-18 du Code de l'Environnement, le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune, d'évaluation environnementale spécifique.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

VALIDE le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales

AUTORISE M. le Maire à lancer la procédure d'enquête publique et à signer tout document relatif à cette procédure.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.
Extrait certifié conforme

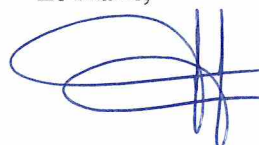
Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

ID : 060-216003715-20220601-01JUIN22_03-DE

Le Maire,



Denis FLOUR

